

Commune De VARZY

Aménagement de la route de la Charité
(RN151)

AVANT-PROJET

A - Note explicative

B - Estimation détaillée des dépenses

	Date	Signature
Dossier dressé par Sonia BAUDOIN-GUERARD		
Contrôlé par la Chef de Nièvre Ingénierie Charlotte BERNARD		

A , le

Vu et accepté,
Le Maire,

Commune De VARZY

Aménagement de la route de la Charité (RN151)

A - Note explicative

I - But du projet

La route de la Charité est une route nationale supportant plus de 2 000 véhicules/jour dont 20% de poids-lourds.

La largeur des voies est de 3,50 m avec une chicane dans le sens entrant et un tracé rectiligne dans le sens sortant, afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

Les deux voies de circulation sont séparées par un terre plein central de 4 m de large dans lequel sont implantés 13 tilleuls.

Ce terre plein est délimité par des bordures type I, basses, simplement collées : régulièrement franchies par les PL (évitant ainsi une réduction de vitesse conséquente), elles se décollent et présentent un danger pour les usagers de la route.

Les trottoirs sont très larges et disposent de places de stationnement côté habitations.

La Direction Interrégionale des routes va procéder à la rénovation de la couche de roulement à l'automne 2015. La commune souhaite donc procéder au préalable à la modification de son entrée d'agglomération afin d'améliorer la sécurité de la zone, non satisfaisante à ce jour compte tenu du trafic de la RN 151.

II - Consistance des travaux

Le projet consiste à créer une chicane dans les 2 sens de circulation, tout en préservant la possibilité de passage des convois exceptionnels et en améliorant qualitativement l'entrée de l'agglomération :

- réduction de la largeur du terre plein central à 1,00 m avec bordures hautes infranchissables type Autonor ou Busway (0,30 à 0,50m de haut)
- maintien des voies à 3,50 m et création d'une sur largeur roulable de 1,50 m dans le sens sortant pour les convois exceptionnels,
- création de places de stationnement derrière cette sur-lageur,
- création d'espaces verts avec implantation des tilleuls entre ces stationnements : cet aménagement permettra d'améliorer le sentiment de sécurité du chemin piéton et créera des zones d'ombre dans un espace situé plein sud.

III - Estimation des dépenses

Le montant total de l'opération, s'élève à 172 823,19 HT dont 160 392,75 € H.T. de travaux et 12 430,44 € H.T. d'honoraires de Maîtrise d'œuvre.

Le montant total de l'opération s'élève à 207 387,83 € TTC.

IV - Dévolution des travaux

Compte tenu du montant estimé des travaux, ces derniers pourront être traités en utilisant une procédure adaptée (Articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics).

VI - Réalisation

Maître d'œuvre de la commune : l'opération sera réalisée avec le concours de Nièvre Ingénierie, Conseil Général de la Nièvre.

Planning de réalisation :

Début des travaux : automne 2015

Délai de réalisation : 2 mois maximum